



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 AVRIL 2019**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20  
Courriel : [mairie@sevrier.fr](mailto:mairie@sevrier.fr)

-----

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. FALCONNET Georges, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude.

**ABSENTS OU EXCUSÉS** :

Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. PARIS Yves, Mme FALCONNET Sandrine.

**PROCURATIONS** :

Mme ARRAULT Marie-Pierre donne pouvoir à M. METRAL-BOFFOD Michel,  
M. DELOBEL Gérard donne pouvoir à Mme POINTET Martine,  
Mme GURRET-BAGGIO Alice donne pouvoir à Mme BLAND Hélène,  
Mme FALCONNET Sandrine donne pouvoir à Mme BONNEFOY-VERNAY.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

-----

**Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 28 février 2019.**

**ADOpte à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

**Ordre du jour** :

**FINANCES** :

- **Compte de gestion 2018**
- **Compte administratif 2018**
- **Affectation du résultat 2018**
- **Budget primitif 2019**
- **Fiscalité 2019**

- Demande de subvention au titre du CDAS (Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité)
- Demande de subvention au titre du produit des amendes de police

**PERSONNEL :**

- Institution du temps partiel et modalités d'exercice

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC :**

- Programme d'actions 2019 pour la forêt communale

**FONCIER - BAUX :**

- Convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux

**URBANISME :**

- Convention d'adhésion au service commun : Autorisation du Droit des Sols – Grand Annecy

**TRAVAUX :**

- Travaux de rénovation et remplacement de l'éclairage public

**Questions diverses**

.....

**FINANCES :**

▪ **Compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a **ADOPTÉ** le compte de gestion du Budget Général M14 du receveur pour l'exercice **2018** et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de Sevrier pour le même exercice.

▪ **Compte administratif 2018**

M. FALCONNET a exposé les conditions d'exécution du budget Général de l'année **2018**, le compte administratif ayant été soumis à l'avis de la commission des finances en date du **11 mars 2019**. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a désigné Monsieur FALCONNET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour être Président de séance. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice **2018**, arrêté comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT	ANNEE 2018		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
RECETTES	8 723 932,40	5 597 994,81	14 321 927,21
DEPENSES	7 562 628,05	4 330 618,67	11 893 246,72
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 161 304,35	1 267 376,14	2 428 680,49
RESULTATS REPORTES N-1	100 000,00	1 185 967,46	1 285 967,46
• <b>Affectation du resultat 2018</b>			
RESULTATS DE CLOTURE	1 261 304,35	2 453 343,60	3 714 647,95

nts et représentés :

**A CONSTATÉ** les résultats **2018** du Budget Principal à savoir :

- 1) Un excédent de fonctionnement de **1 261 304.35 €**
- 2) Un excédent d'investissement de **2 453 343.60 €**

#### **A AFFECTÉ**

- La somme de **2 453 343.60 €** en excédent d'investissement reporté au compte 001
- la somme de **1 161 304.35 €** correspondant à la plus grande partie du résultat de fonctionnement **2018** au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif **2019**,
- en excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement : **100 000 €**.

#### **• Budget primitif 2019**

Finally, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés moins deux abstentions :

**A ADOPTÉ** le budget primitif du Budget Général **2019** qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- **6 208 417,00 €** pour la section de fonctionnement
- **8 352 984,65 €** pour la section d'investissement (dont **1 500 000 €** d'emprunt)

#### **• Fiscalité 2019**

Considérant les orientations du budget communal pour l'exercice **2019** qui ont été exposées, après avis de la commission des finances en date du **11 mars 2019**, et après avoir rappelé les propositions de cette commission qui sont de geler les taux communaux à leur niveau de **2018**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'accepter la proposition de la commission finances et donc de maintenir les taux de fiscalité directe, soit :

Taxe Habitation	11.92 %
Foncière Bâti	13.03 %
Foncière Non Bâti	57.64 %

#### **• Demande de subvention au titre du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité)**

Le Conseil municipal a décidé de déposer une demande de subvention dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (ancien FDDT - Fonds Départemental pour le Développement des Territoires), pour l'aménagement des espaces publics du centre afin de réaliser la seconde partie des parkings situés en face de la Mairie et dans le prolongement de ceux effectués à l'automne dernier. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Estimations des dépenses	
Travaux	226 500.00 €/ht
Frais maîtrise œuvre, assistantes techniques	22 500.00 €/ht
Total HT	249 000.00 €/ht

Plan de financement prévisionnel :

Département CDAS	20 %	49 800.00 €/ht
Autofinancement	80 %	199 200.00 €/ht

Le Conseil Municipal, après avoir débattu de la réalisation de ces travaux à l'automne 2019 alors que ceux relatifs à la construction de l'ensemble immobilier « la Liaz » ne seront pas terminés, a délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés pour :

- **APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du CDAS à hauteur de 20% du montant HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

• **Demande de subvention au titre du produit des amendes de police**

*Note : Arrivée de Mme GENOT pendant l'exposé de la question à 21h19 : a participé au vote.*

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur le dépôt de deux dossiers dans le cadre du programme de subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police porté par le Conseil Départemental :

- Sécurisation du carrefour de la route du Port selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux H.T.	3 850.00 €
Subvention sollicitée (30 % de l'estimation H.T.)	1 155.00 €
Montant à la charge de la commune H.T.	2 695.00 €
- Sécurisation de la RD 912 (Route du Col de Leschaux) en agglomération selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux H.T.	21 950.00 €
Subvention sollicitée (30 % de l'estimation H.T.)	6 585.00 €
Montant à la charge de la commune H.T.	15 365.00 €

Après en avoir débattu et à la demande de la majorité du Conseil municipal, il a été décidé de présenter une demande de subvention uniquement pour le premier dossier.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés a décidé :

- **D'APPROUVER** le premier dossier portant sur la sécurisation du carrefour de la route du Port et son plan de financement prévisionnel.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour ce projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- **DE REJETER** le second dossier portant sur la sécurisation de la RD912 dans sa totalité.

**PERSONNEL :**

• **Institution du temps partiel et modalités d'exercice**

Il a été rappelé que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Aussi, et après avoir présenté les principes généraux fixés par les dispositions législatives et réglementaires en la matière, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, en accord avec l'avis du Comité technique du 7 mars 2019, d'instituer le temps partiel pour le personnel de la mairie de Sevrier et en a fixé les modalités d'application pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC :**

• **Programme d'actions 2019 pour la forêt communale**

Le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes du programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier communal proposé par les services de l'ONF, lequel repose sur un coût prévisionnel de 15 634,30 € HT. Il a été précisé qu'une demande de subvention sera sollicitée auprès de Sylv'Acctes via l'ONF et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

### **FONCIER - BAUX :**

#### **• Convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux**

Il a été rappelé au Conseil municipal qu'une convention précaire a été signée avec la Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie et dont l'échéance avait été initialement fixée au 31 mars 2019. Cependant, l'association, qui a acquis un local destiné à accueillir le siège de son association ainsi que sa bibliothèque, et avait, dans ce cadre, entrepris des travaux pour la mise en conformité de ce local, a demandé la prolongation de la convention jusqu'au 30 juin 2019 au vu du retard pris par lesdits travaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a donné son accord pour reconduire la convention d'occupation, dans les mêmes termes, jusqu'à la date sollicitée.

### **URBANISME :**

#### **• Convention d'adhésion au service commun : Autorisation du Droit des Sols – Grand Annecy**

Le Conseil municipal a décidé à la majorité des membres présents et représentés moins une voix contre, d'approuver les termes de la nouvelle convention pour ce service commun avec le Grand Annecy, y compris la grille de correspondance entre autorisation d'urbanisme et équivalent permis de construire (EPC) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de participer au déficit du service ADS du Grand Annecy Agglomération suivant les nouvelles conditions de la grille de correspondance entre autorisation d'urbanisme et équivalent permis de construire (EPC) pour l'année 2018, mais a refusé de participer au déficit de ce service pour l'année 2017.

Monsieur LYONNAZ a indiqué que le nombre de permis de construire baisse en ce début d'année, mais qu'un certain nombre de modificatifs sont d'ores et déjà déposés. Il est évoqué une démarche de communication à destination des administrés afin de limiter ce type de demandes.

Monsieur LYONNAZ a souhaité également informer le conseil municipal que, par délibération du 28 mars dernier, le conseil communautaire du Grand Annecy Agglomération a approuvé le projet de PLH (Plan Local de l'Habitat) 2020-2025. Ce programme, opposable après approbation, a comme objectif 1600 logement sur l'agglomération pour cette période, avec un maximum de 10 logements par an pour Sevrier.

### **TRAVAUX :**

#### **• Travaux de rénovation et remplacement de l'éclairage public**

Dans le cadre du programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage public, il a été proposé le remplacement des luminaires « ballons fluo » sur poteaux de distribution de certaines voiries communales avec l'inscription des crédits nécessaires au BP 2019.

En partenariat avec le SYANE, le plan de financement prévisionnel sur cette opération engendrera une participation communale de 77 309 € et de 90 652 € pour le SYANE. Des frais généraux et des honoraires divers sont estimés à 5 039 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé ce programme de travaux et son plan de financement.

## • Questions diverses

### Dénominations publiques :

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil municipal que, lors de sa prochaine séance, l'assemblée devra délibérer pour nommer la nouvelle voie créée au centre afin de desservir les résidences de la Liaz et il souhaite que les conseillers municipaux transmettent des propositions à cette occasion. Il a également indiqué que le conseil devra se prononcer, après avoir fait des propositions, sur une dénomination définitive du bâtiment en travaux actuellement, située dans les jardins du Prieuré portant actuellement le nom de "Maison Désirat".

### Compte-rendu de concertation publique :

Monsieur FLANDIN a souhaité obtenir des informations sur le bilan de la concertation publique du projet LOLA (Liaison Ouest du Lac d'Annecy) qui a été présenté le matin même. Monsieur le Maire indique que les Présidents du Conseil Départemental et du Grand Annecy souhaitent présenter conjointement à l'enquête publique les deux dossiers, tunnel sous le Semnoz et BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). Toutefois, les élus ont accepté d'effectuer des études complémentaires portant sur le trafic et un tracé empruntant la voie verte au niveau du port de Sevrier. Il a été également indiqué que l'ensemble des travaux et aménagements envisageables rapidement, afin de permettre une amélioration de la circulation des transports en commun sans compromettre le futur projet, seront réalisés.

### Groupe scolaire :

Madame PRIEUR-DREVON a fait un point sur l'augmentation des crédits scolaires attribués cette année. Cela comprend une augmentation demandée par le Groupe scolaire suite à la hausse des prix, laquelle n'avait pas été revue depuis une dizaine d'année. Et également, une hausse mécanique de par l'adjonction des matériaux consommables attribués désormais au titre des fournitures.

### Difficulté soulevée :

Madame BONNEFOY-VERNAY a souhaité attirer l'attention du Conseil municipal concernant les familles hébergées au Motel du Soleil. Elle a indiqué des problèmes de stationnement, de salubrité et de gestion des déchets. Monsieur le Maire s'est engagé à en informer la FOL (Fédération des Œuvres Laïques - Association chargée de la gestion de ces familles) afin de trouver une solution.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22h 25.**

SEVRIER, le 4 avril 2019

LE MAIRE,

Jacques REY